



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP interne et CAER

Section : anglais-lettres

Session 2022

Rapport de jury présenté par :

Mme Agnès BOURGALET
Inspectrice de l'Éducation nationale
Présidente du jury

M. Alain BRUNIAS
Inspecteur de l'Éducation nationale
Vice-président du jury pour la valence anglais

Mme Marion MAS
Enseignant chercheur
Vice-présidente du jury pour la valence lettres

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

Rappel des modalités	page 3
Statistiques concernant le concours	page 4
1. L'épreuve d'admissibilité	page 5
1.1. Dossiers portant sur la valence « anglais »	page 8
1.2. Dossiers portant sur la valence « lettres »	page 10
2. Les épreuves orales d'admission	page 11
2.1. L'épreuve orale d'anglais	page 11
2.1.1. L'explication en langue étrangère	page 11
2.1.2. L'exploitation pédagogique	page 14
2.1.3. Documents proposés à l'épreuve orale d'anglais	page 17
2.2. L'épreuve orale de Lettres	page 23
2.2.1. L'explication de texte	page 23
2.2.2. L'exploitation pédagogique	page 26
2.2.3. Exemples de questions de grammaire	page 28
2.2.4. Evolutions à compter de la session 2023	page 28

RAPPEL DES MODALITÉS

Le concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CAPLP) ainsi que le concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP), section anglais-lettres comportent une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission. Chacune de ces trois épreuves est affectée du coefficient 3.

Épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle portant, au choix du candidat au moment de l'inscription, soit sur la langue vivante, soit sur le français.

Composition du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle :

- Première partie (2 pages dactylographiées maximum) :

Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

- Seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) :

Le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Épreuves orales d'admission

Langue vivante :

- Exploitation pédagogique de textes, de documents en langue étrangère proposés aux candidats ;
- Explication en langue étrangère d'un texte en langue étrangère pouvant comporter traduction partielle et la présentation en langue française d'un ou plusieurs faits de langue, suivie d'un entretien avec le jury.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

Chaque partie de l'épreuve compte pour moitié dans l'attribution des points.

Français :

- Explication et exploitation pédagogique d'un texte d'un auteur de langue française.

L'épreuve inclut un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française comportant une question d'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

Lors de l'entretien de l'épreuve d'admission correspondant à la valence choisie par le candidat pour le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle de l'épreuve d'admissibilité, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Lorsque la valence choisie porte sur la langue vivante, cet entretien se déroule dans cette langue.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES CONCERNANT LA SESSION 2022

ADMISSIBILITÉ

CAPLP INTERNE

Nombre de candidats inscrits : **181**

Nombre de candidats non éliminés : **74** (soit **40,88** % des inscrits)

Nombre d'admissibles : **28** (soit **37,84** % des non éliminés)

Barre d'admissibilité : **10.5 / 20**

Moyenne des candidats admissibles : **13,63 / 20**

CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNERATION (CAER-PLP)

Nombre de candidats inscrits : **50**

Nombre de candidats non éliminés : **26** (soit **52** % des inscrits)

Nombre d'admissibles : **23** (soit **88,46** % des non éliminés)

Barre d'admissibilité : **08 / 20**

Moyenne des candidats admissibles : **12,52 / 20**

ADMISSION

CAPLP INTERNE

Nombre de candidats admissibles : **28**

Nombre de candidats non éliminés : **23** (soit **82,14** % des admissibles)

Nombre de candidats admis sur liste principale : **12**

Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : **1**

Nombre de postes : **12**

Barre d'admission : **10,25 / 20**

Moyenne des candidats admis sur liste principale : **10.97 / 20** (épreuves d'admission)

Moyenne des candidats admis sur liste principale : **12.19 / 20** (admissibilité + admission)

CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNERATION (CAER-PLP)

Nombre de candidats admissibles : **23**

Nombre de candidats non éliminés : **22** (soit **95,65** % des admissibles)

Nombre de candidats admis : **17**

Nombre de contrats : **20**

Barre d'admission : **9.08 / 20**

Moyenne des candidats admis : **10,35 / 20** (épreuves d'admission)

Moyenne des candidats admis : **11,38 / 20** (admissibilité + admission)

1. L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel est paru au Journal Officiel de la République française du 29 janvier 2021. Il confirme les dispositions relatives à l'épreuve d'admissibilité en place depuis la session 2012 : la prise en compte et l'évaluation de l'expérience professionnelle des candidats au travers d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) remis au jury.

D'un point de vue quantitatif, la session 2022 du concours interne présente un taux d'inscription légèrement inférieur à celui de la session précédente. On déplore un écart important entre le nombre de candidats inscrits et le nombre de dossiers effectivement soumis à la correction du jury.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience peut porter, au choix des candidats au moment de l'inscription, soit sur la langue vivante, soit sur le français. Comme lors de la précédente session, la valence très majoritairement choisie a été l'anglais : 94 dossiers sur 112 ont en effet porté sur la valence Anglais.

Ce rapport, établi avec la participation des membres du jury, s'appuie sur les productions des candidats. Ils y trouveront constats, conseils et avertissements pour chacune des composantes de l'épreuve. Il n'a pas vocation à fournir un corrigé-type mais des pistes de réflexion et des conseils.

RAPPEL : nous appelons les candidats à la plus grande vigilance quant à la valence d'inscription à ce concours bivalent. En effet, le jury a déploré la non recevabilité de certains dossiers de RAEP dont le libellé d'inscription ne correspondait pas à la discipline présentée dans le dossier.

1. Le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)

a) Aspects formels et structurels

Le jury attend des candidats une préparation sérieuse et rigoureuse du dossier qui inclut le respect des aspects formels de présentation. En effet, la présentation même des dossiers constitue une forme d'argumentation, dans le sens où elle doit convaincre le jury de leur motivation.

Le dossier, qui ne saurait excéder huit pages dactylographiées (2 pages pour la première partie et 6 pour la deuxième), peut également comporter des annexes (10 pages maximum) illustrant la situation décrite. La présence d'une distinction formelle entre les deux parties est fortement recommandée car elle contribue à la lisibilité de l'ensemble. De plus, les normes typographiques et typologiques mentionnées dans le descriptif de l'épreuve auquel tous les candidats ont accès (annexe III de l'arrêté du 25 janvier 2021) se doivent d'être respectées. Si, dans une majorité de cas, les dossiers ont été correctement présentés (titres, intertitres, paragraphes, pagination, annexes clairement indiqués, etc.), d'autres dossiers ont révélé des manques quant à la mise en forme et à la mise en valeur des informations essentielles. Ainsi, le fait de présenter une seconde partie en un seul bloc textuel constitue un obstacle à la lecture, de même qu'une simple photocopie de manuel ne peut être considérée comme une annexe recevable ; les annexes doivent éclairer le fonctionnement de la séquence, et la qualité des reprographies est primordiale.

En outre, il est à l'évidence attendu de tout professeur qu'il maîtrise les règles élémentaires du traitement de texte.

Le jury tient à signaler que certains candidats se présentant simultanément à plusieurs concours ne prennent pas la peine de conformer les contenus du dossier aux spécificités du CAPLP interne : ils évoquent par exemple se présenter au CAPES interne dans un dossier destiné au jury d'un concours de la voie professionnelle.

En conclusion, le jury recommande fortement aux candidats d'élaborer un dossier spécifique pour le CAPLP et de procéder à une relecture attentive. La conformité du dossier RAEP annonce déjà la rigueur du candidat.

b) Qualité de la langue

La qualité de la langue est révélatrice de l'investissement du candidat. On rappellera donc que, s'agissant d'un recrutement d'accès au corps du personnel enseignant, une attention toute particulière est accordée à la maîtrise de la langue française, compétence répertoriée dans le référentiel de compétences professionnelles du métier du professorat et de l'éducation (BOEN n°35 du 22/07/13). De surcroît, le CAPLP est un concours bivalent, ce qui implique que les candidats doivent pouvoir enseigner le français aussi bien que l'anglais. Les erreurs inhérentes à la maîtrise de la langue écrite (accords en genre et en nombre, accords sujet-verbe, confusions entre homophones grammaticaux, concordance des temps non respectée, emploi erroné de l'auxiliaire *avoir*, par exemple) sont donc pénalisées. Une attention particulière est également accordée au niveau de langue employé qui se doit d'être soutenu, toute forme de familiarité ou de relâchement n'est pas recevable. Certaines formulations relevées par le jury ne sont pas non plus acceptables au sein d'un écrit professionnel : « tirée du bouquin », « les questions collent au document », « les enseignants du professionnel », « J'ai massacré la lecture », « ça », « J'ai constaté deux couacs ». Enfin, d'autres candidats se livrent parfois à des descriptions de classe longues et fastidieuses : « les élèves s'assoient, je fais l'appel... » qui n'apportent pas d'éléments pertinents pour le jury.

Le jury attire l'attention des candidats sur l'utilisation de phrases toutes faites sur le métier qui relèvent de généralités ou de stéréotypes révélateurs d'une conception misérabiliste de l'enseignement en lycée professionnel.

De façon plus générale, l'utilisation d'une langue précise est nécessaire pour valoriser son parcours, commenter et étayer des choix didactiques et pédagogiques. Les maladresses telles que « faire un topo », « faire un recap » ou « vocaliser » au lieu de verbaliser sont à proscrire dans cet exercice d'écriture pour un concours. Le lexique pédagogique et didactique doit être maîtrisé avec précision ; son emploi n'a de sens et d'intérêt que s'il contribue à révéler la qualité et la pertinence de la réflexion.

c) Première partie du dossier

La première partie du dossier est l'occasion de mettre en avant les qualités et les compétences du candidat de manière judicieuse. Elle ne doit être ni un simple curriculum vitae ni un exercice d'autosatisfaction ni une énumération d'anecdotes. On comprendra dès lors que – si elles peuvent être évoquées – les activités personnelles, voire privées, donnant lieu à de longs développements desservent la cohérence du propos et, partant, la candidature elle-même. Tout en veillant à la brièveté ainsi qu'à la sobriété du propos, celles des expériences qui montrent l'ouverture d'esprit, l'éclectisme et la richesse culturelle du candidat sont en revanche bienvenues et ce d'autant plus que le bénéfice dont les élèves pourraient en tirer est perceptible.

La présentation des diplômes, les témoignages d'expériences dans le domaine de l'enseignement doivent servir à mettre en évidence la cohérence existant entre le parcours antérieur et le souhait d'enseigner en lycée professionnel. Il s'agit donc de sélectionner, parmi les étapes du parcours, celles faisant écho au projet professionnel présenté pour bien faire comprendre comment est née la motivation d'enseigner l'anglais et le français.

L'évocation du parcours antérieur du candidat ne saurait se limiter à une simple description, à une énumération des expériences professionnelles ou à un récit de vie. Elle nécessite la mise en évidence des acquis qui en ont résulté et qui justifient la candidature. Le jury a apprécié les dossiers prenant appui sur le

référentiel de compétences professionnelles du métier du professorat et de l'éducation (BOEN n°35 du 22/07/13) mais souligne cependant qu'il ne s'agit en aucun cas de chercher à démontrer la maîtrise de l'ensemble de ces compétences. Il est attendu des candidats qu'ils mènent une réflexion sur ce parcours, sans autosatisfaction ni dévalorisation et en évitant de trop insister sur les aspects affectifs de leur motivation et leur vie privée. Il n'est pas judicieux de chercher à établir des liens entre toutes les expériences professionnelles et l'enseignement. Il n'est pas non plus utile d'en venir à des considérations générales sur l'éducation dans cette partie du dossier. En revanche, il est souhaitable d'avoir quelques repères quant au fonctionnement du système éducatif français.

Les expériences acquises dans d'autres niveaux d'enseignement (premier degré, collège, etc.), dans d'autres disciplines, voire dans d'autres systèmes éducatifs (notamment anglo-saxons), ont vocation à enrichir la pratique actuelle ou la réflexion sur le métier. Le jury a, dans certains dossiers, déploré une présentation juxtaposée de ces expériences sans analyse réflexive.

De plus, le jury attend du candidat que soient explicitées les raisons qui l'ont conduit à passer ce concours. Outre des références à la bivalence, pouvoir mesurer les raisons du souhait d'enseigner en lycée professionnel de candidats aux expériences d'enseignement variées a été apprécié.

Les meilleurs candidats se sont montrés capables d'extraire de leurs expériences les compétences que ces dernières leur ont permis de développer tout en les analysant avec distance en en appréciant les apports, la richesse, la diversité ou la complémentarité.

En résumé, l'argumentation sous-tendant cette partie de dossier doit démontrer l'adéquation entre un parcours et un projet et mettre en évidence la posture professionnelle du candidat.

d) Seconde partie du dossier

Les candidats sont libres du choix de la situation d'apprentissage mise en œuvre pendant leur cursus professionnel. Le jury attend néanmoins que cette situation soit significative au regard des objectifs de l'enseignement de l'anglais ou du français pour le niveau dans lequel le candidat intervient (ou est intervenu) et pour le public d'élèves qui lui a été confié.

Lors de l'étude des dossiers, le jury est attentif à plusieurs critères. Il évalue, entre autres :

- leur cohérence générale, y compris celle – souhaitable – qui unit l'exposé du parcours et la présentation de la séquence pédagogique ;
- l'annonce des objectifs poursuivis et la capacité du candidat à les décliner à l'occasion de leur mise en œuvre ;
- la pertinence des activités décrites au regard des objectifs de la discipline ;
- la présence d'une évaluation des acquis des élèves en fin de séquence ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques des activités décrites ;
- la justification argumentée des choix opérés ainsi que la prise de recul manifestée dans l'analyse de la situation d'enseignement exposée.

Au-delà de ces critères, l'aspect le plus important concerne la présence d'un véritable projet pédagogique, c'est-à-dire un agencement de tâches et d'activités qui fasse sens dans le cadre d'une acquisition progressive de connaissances et de compétences. Le candidat peut faire le choix de mettre l'accent sur des séances ou des activités qu'il juge particulièrement significatives, tout en restant dans la logique d'ensemble de la séquence.

À cet égard, on attend du candidat qu'il apporte la preuve de sa capacité à construire une séquence d'enseignement. Il ne saurait se contenter de la reproduction de pages de manuel voire d'un plagiat partiel ou total de séquences « clé en mains » issues d'internet. De plus, il est rappelé aux candidats l'absolue nécessité de citer les sources des documents utilisés.

Les meilleurs dossiers consistent en des analyses honnêtes des pratiques appuyées sur des réalisations personnelles, et assorties de propositions de pistes de remédiation pertinentes au regard des constats établis.

1.1 Dossiers portant sur la valence « anglais »

a) Une proposition ancrée dans les programmes de lycée professionnel

Nombre de candidats ont fait montre d'une connaissance satisfaisante des programmes qui régissent l'enseignement des langues vivantes dans la voie professionnelle. Il est rappelé aux candidats qui présentent des projets pédagogiques adressés à des élèves de collège ou de lycée général qu'ils peuvent établir des liens pertinents ou des mises en perspective avec les programmes de la voie professionnelle en vigueur.

Le jury met en garde contre une lecture partielle et non assimilée à la fois des contenus d'enseignement et de la terminologie propre à la didactique des langues vivantes. En effet, s'il a pu à nouveau constater que cette terminologie est largement utilisée, il ne peut que regretter que son appropriation souvent fragile soit source de nombreuses maladresses. Ainsi, les références qui y sont faites paraissent souvent artificielles voire plaquées et constituent un vernis didactique détaché des éléments qu'elle est censée sous-tendre. Il est donc impératif de bien maîtriser ces concepts afin de rendre le dossier pertinent et d'éviter les contresens.

Le jury regrette que trop peu de candidats établissent des liens entre les objectifs de la séquence et les compétences développées en corrélation avec les modalités de certification. D'autres candidats proposent des séquences relatives aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et ancrées dans le contexte de la vie professionnelle. L'interdisciplinarité apparaît en filigrane dans certains dossiers ; sa plus-value pédagogique notamment en lien avec les modalités d'enseignement de la transformation de la voie professionnelle mériterait d'être davantage exploitée.

Enfin, nous attirons l'attention des candidats au volet culturel nécessairement attaché à tout projet pédagogique qu'il s'inscrive dans le contexte de la vie quotidienne et citoyenne ou dans celui de la vie professionnelle.

b) Une mise en œuvre pédagogique réfléchie et appropriée

Il convient tout d'abord de s'interroger sur le choix du projet pédagogique présenté. Le jury ne saurait que trop recommander aux candidats de proposer des projets réalistes et réalisables ancrés dans le programme d'anglais visé et de porter une attention particulière au choix des supports authentiques ainsi qu'aux thèmes travaillés.

Tout enseignant se doit d'« agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques » (référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat précédemment cité). Les candidats sont invités à intégrer cette dimension dans leurs travaux.

Par ailleurs, le jury apprécie la lecture de dossiers dans lesquels les candidats ont su opérer des choix, fournir des efforts de synthèse afin de se concentrer sur les points saillants de leur travail. Les descriptions trop détaillées présentent généralement peu d'intérêt et obligent le jury à rechercher lui-même les éléments significatifs au milieu de considérations anecdotiques dans un écrit réflexif. Il est par exemple dommage de ne pas mettre en exergue les stratégies mises en œuvre pour aider les élèves à s'appropriier et mémoriser le lexique. De même le jury met en garde les candidats contre la tentation de l'exhaustivité qui les mène parfois à une gestion du temps mal maîtrisée.

Les meilleurs dossiers ont su présenter clairement le profil de la classe ainsi que le niveau du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) visé, la position de la séquence dans la progression annuelle, les objectifs assignés, la situation de communication, la production attendue, l'évaluation prévue et la durée de la séquence. Une présentation synthétique sous forme de fiche séquence est appréciée mais ne saurait se substituer à un travail d'analyse. Il s'agit ensuite de démontrer de manière concise que chaque étape mène logiquement à la suivante dans un processus de construction d'un projet. Dans les dossiers les plus aboutis, les activités s'enchaînent de façon constructive et sont suivies d'une phase de bilan ou d'analyse et de possibles remédiations. Le jury a parfois déploré une absence d'enchaînement logique des séances au sein des séquences proposées. Ces dernières juxtaposent fréquemment des activités ou des exercices qui manquent de lien et de cohérence avec le projet d'apprentissage visé.

Les candidats qui apportent une attention particulière à l'hétérogénéité des élèves et proposent des activités différenciées, démontrent leur capacité à s'adapter à la réalité des situations d'enseignement et leur souci de faire progresser tous les élèves. Le jury a cependant eu à examiner des dossiers au sein desquels l'évaluation portait davantage sur un contrôle de connaissances que sur une réelle évaluation de compétences. En outre – s'agissant d'évaluations formatives – les propositions de remédiation appuyées sur les résultats ou performances des élèves ne sont que rarement évoquées. Des confusions demeurent dans les types d'évaluation, notamment entre évaluation formative et sommative.

Le jury tient à souligner que la majorité des candidats indique avoir recours aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE). Cependant il rappelle que cet usage ne saurait se limiter à la seule recherche documentaire sur internet et encourage l'exploration d'outils innovants tels les TNI, les outils nomades et les nombreux logiciels et applications susceptibles de contribuer au développement des compétences langagières des élèves, et constituer une réelle plus-value dans leurs apprentissages. Ainsi, « J'utilise Internet car ils aiment bien » ne saurait suffire à justifier la pertinence de l'usage du numérique à des fins d'apprentissage.

c) Le choix des annexes

La quasi-intégralité des candidats a fourni des documents en annexe au dossier. Il convient de rappeler que le nombre de ces documents est limité à 10, le jury se réservant le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur. Les choix à opérer participent nécessairement d'une stratégie argumentative. Or, loin de valoriser l'ensemble du dossier, la nature de ces documents – parfois simples exercices de manuels photocopiés ou fiches prises sur internet sans véritable rapport avec la séquence proposée – et leur multiplication apparaissent trop fréquemment comme une tentative maladroite de justification de la somme de travail accomplie.

Les annexes prennent leur pleine signification lorsqu'elles illustrent de manière spécifique le travail des élèves. Ainsi, par exemple, quand un candidat annonce dans sa présentation le recours à une fiche d'aide répondant à des nécessités particulières, il peut utilement faire figurer ce document en annexe, afin que ses explications (éventuellement assorties d'un renvoi à l'annexe en question) puissent être suivies par le jury.

D'une manière plus générale, tout document permettant au candidat d'inscrire le travail proposé dans la réalité de la classe est apprécié du jury. À cet égard, un extrait de production d'élève permettant au candidat d'explicitier un temps de remédiation à partir d'une prise d'indices, ou une séance d'accompagnement personnalisé peut s'avérer pertinent. En tout état de cause, il convient de spécifier les différentes sources utilisées, notamment les manuels ou séquences émanant des sites disciplinaires.

d) Une analyse constructive

La présentation d'une séquence d'enseignement ne saurait se limiter à un propos strictement descriptif. Il s'agit, pour le candidat, de montrer qu'il est capable de prendre une distance critique avec celle-ci en questionnant, par exemple, les choix effectués. Nombre de candidats ont fait le choix de clore la deuxième partie de leur dossier par des éléments de bilan. Certains n'y présentent cependant ni commentaire pédagogique ni analyse, se contentant parfois seulement d'un ressenti : « les élèves étaient heureux » ou encore « les élèves étaient très intéressés ».

Il est pourtant légitime d'attendre des candidats qu'ils indiquent les raisons pour lesquelles la mise en œuvre de la séquence a apporté une plus-value aux apprentissages des élèves ou, le cas échéant, qu'ils en formulent les aspects d'amélioration. L'analyse se doit d'être développée avec précision au regard de critères tels que l'atteinte ou non des objectifs que l'enseignant s'est assignés ou le degré d'acquisition par les élèves des compétences pragmatiques, linguistiques et culturelles. Le jury rappelle que la capacité à réfléchir sur sa pratique figure dans le référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat précédemment cité.

En conclusion, le jury attend dans cette partie non pas la démonstration d'un cours parfait mais une véritable capacité à analyser et faire évoluer ses pratiques afin de permettre aux élèves de progresser.

1.2. Dossiers portant sur la valence « lettres »

Pour pouvoir statuer sur la capacité du candidat à enseigner le français, le jury doit être en mesure d'évaluer la pertinence de ses choix didactiques et pédagogiques au regard des objectifs poursuivis. Le jury est donc en droit d'attendre :

- une référence précise au programme du niveau choisi (objet d'étude et interrogation(s) en classe de baccalauréat professionnel, problématiques et pratiques de lecture en classe de CAP) ;
- la présentation d'un scénario pédagogique cohérent avec les objectifs annoncés ;
- l'identification des supports notamment littéraires retenus,
- la description d'activités de lecture, d'écriture, d'oral ou d'étude de la langue en accord avec les compétences visées ;
- la présentation des modalités d'évaluation retenues.

Un commentaire, distinct de la description des séances, doit pouvoir éclairer sur les intentions de l'enseignant et lui permettre de se représenter le travail effectué en classe. Le bilan que dresse le candidat de cette réalisation est également indispensable pour évaluer sa capacité à analyser ses pratiques et à les faire évoluer. La mise en relation entre la proposition présentée et les finalités des programmes de français en lycée professionnel est indispensable.

Il convient de ne pas oublier qu'il ne s'agit pas d'enseigner le français comme s'il s'agissait d'une langue étrangère pour les élèves. La place des enseignements littéraires doit y être conséquente, notamment au regard des épreuves du baccalauréat de la voie professionnelle.

Dans nombre de dossiers présentés dans la valence « lettres », la référence aux programmes de lycée professionnel s'est avérée lacunaire et artificielle. Souvent, les objets d'étude n'étaient pas précisés, les objectifs n'étaient pas identifiés et les capacités et les connaissances à faire acquérir n'étaient que très rarement mentionnées. Ainsi, dans certains dossiers, les séances se succèdent en l'absence de toute justification didactique et pédagogique. Ou alors, celles-ci ne sont pas suffisamment explicitées ; les activités proposées aux élèves sont trop souvent limitées à des questionnaires de lecture. Dans l'ensemble, les candidats n'ont pas établi de lien entre lecture et écriture. À l'inverse, les propositions qui accumulent un trop grand nombre de séances dans une séquence ou une myriade d'activités au sein d'une séance courent le risque de rendre très confuse la découverte du cheminement retenu.

Plusieurs candidats ont choisi d'analyser une séquence pédagogique de français réalisée dans une classe de collège. Ce choix est tout à fait possible à condition que le scénario pédagogique soit porté par un questionnement pertinent et permette un apprentissage progressif. Dans la mesure où le concours vise le recrutement de professeurs de lycée professionnel, le jury attend des candidats ayant exercé en collège ou au lycée général et technologique qu'ils montrent leur connaissance des programmes des classes de la voie professionnelle et leur capacité à s'y adapter. Des liens avec les programmes de lycée professionnel peuvent être établis à partir de l'analyse de séquences portant sur certains des objets d'étude du lycée général et technologique ou sur certaines des entrées du programme de culture littéraire et artistique pour le collège.

2. LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Une réunion d'information strictement dédiée aux candidats est organisée la veille des épreuves orales. Elle est destinée à détailler le contenu et le déroulement des épreuves orales ainsi qu'à informer les candidats admissibles sur les attentes du jury. Un tirage au sort permet ensuite de déterminer l'ordre chronologique dans lequel ils passeront chacune des deux épreuves d'admission.

2.1. L'épreuve orale d'anglais

Chaque partie de l'épreuve prend appui sur des supports de travail distincts. Deux dossiers de travail sont donc mis à la disposition du candidat en salle de préparation. Le premier concerne la sous-partie « explication de texte » et comporte la mention TXT (par exemple, TXT01).

Un corpus de documents de nature différente forme le dossier de la sous-partie « exploitation pédagogique » qui comporte la mention PEDA (par exemple, PEDA01). Il peut s'agir de documents textuels, iconographiques, vidéo ou audio mis à disposition sur un poste informatique en salle de préparation.

On ne saurait trop insister sur l'importance d'une gestion optimale du temps de préparation alloué. Il s'agit en effet, dans un laps de temps de deux heures, d'élaborer à la fois une explication de texte et un projet pédagogique incluant un support vidéo ou audio. Un entraînement préalable s'avère donc indispensable afin d'éviter de se présenter devant le jury sans avoir achevé l'ensemble de la tâche demandée. Le jury précise qu'il n'attend pas une exploitation exhaustive de chaque document.

Des dictionnaires de prononciation sont mis à disposition des candidats en salle de préparation.

2.1.1. Première partie : Explication en langue étrangère d'un texte en langue étrangère pouvant comporter traduction partielle et présentation en langue française d'un ou plusieurs faits de langue, suivie d'un entretien avec le jury

a) Déroulement

Cette première sous-partie débute par une lecture à haute voix par le candidat d'un court passage du texte support. Ce passage lui est indiqué verbalement par le jury. S'ensuivent vingt minutes maximum d'exposé pendant lesquelles il s'exprime sans être interrompu. Les dix minutes restantes, conduites en anglais, sont consacrées à un entretien avec le jury. Cet entretien peut comporter la présentation, en français, d'un ou plusieurs faits de langue.

À l'issue de ce premier temps de l'épreuve, les candidats sont invités à traduire oralement un bref passage du texte dont ils viennent de proposer l'explication.

b) L'explication de texte

Dans cette partie de l'épreuve d'admission, le candidat doit démontrer sa faculté à lire, comprendre et expliquer de façon personnelle un texte en s'appuyant sur une connaissance des faits relevant de la culture ou de la civilisation anglo-saxonnes qu'il s'est appropriés et qui lui permet de justifier ses analyses. Le jury souhaite entendre de futurs professeurs de lycée professionnel qui sauront dégager l'intérêt d'un texte, ses significations, ainsi que ses enjeux culturels et sociétaux.

Toute explication commence par une introduction dont l'objectif principal consiste en la présentation convaincante du texte. Celle-ci implique une contextualisation, brève et précise, ainsi que l'indication de la problématique et du point de vue adopté par son auteur et se termine le plus souvent par l'annonce traditionnelle de l'organisation retenue pour l'explication elle-même. Le jury rappelle que l'origine et la date de publication des documents peuvent contribuer à leur analyse.

Le choix qui se présente au candidat est ensuite celui de l'explication linéaire ou composée. Le jury précise que, dans la plupart des cas, c'est le texte lui-même qui guide l'organisation de l'explication. Dès lors, le développement ne peut se limiter à une description ou à une paraphrase. Il convient d'aller à l'essentiel en ne dissociant pas le fond de la forme et en étant attentif aux choix stylistiques et lexicaux. L'analyse formelle du support (structure, champs lexicaux, connecteurs du discours, métaphores, etc.) se révélera inopérante si elle n'est pas en lien avec le fond du propos. Pour conclure leur prestation, on attend des candidats qu'ils puissent exprimer le point de vue de l'auteur et prendre position de manière nuancée par rapport à la problématique abordée.

Quelques candidats ont su se démarquer en proposant une étude thématique ou éventuellement linéaire, qui, lorsqu'elle s'est avérée suffisamment approfondie a montré de réelles capacités d'analyse et une lecture fine du texte.

Le jury constate que certains candidats ne tirent pas suffisamment profit de l'intégralité du temps imparti à l'exposé, notamment pour l'analyse de document en anglais. Cela semble s'expliquer, souvent, par une structuration trop globale de l'exposé, qui se résume à trois grandes parties n'offrant que très rarement une explicitation plus avancée, matérialisée, par exemple, par des sous-parties favorisant un développement qui se voudrait plus exhaustif, pertinent et logique. Le jury a apprécié à cet égard les efforts de nombre de candidats qui ont su suivre le plan annoncé. Il déconseille en revanche d'opter pour la rédaction intégrale du commentaire pendant le temps de préparation car, outre la question de la gestion du temps, les candidats ayant fait ce choix ont trop souvent été tentés de lire leurs notes, oubliant ainsi de s'adresser à leur auditoire. Il est également souhaitable d'indiquer au jury la ligne de référence d'une citation du texte et, de manière générale, de faire un usage raisonné du recours aux citations. Le jury rappelle aux candidats qu'ils ont la possibilité d'exprimer une opinion personnelle divergente de celle exprimée par l'auteur du texte.

Lors de l'entretien, comme dans l'exposé, rappelons qu'il convient d'adopter une attitude posée et une posture adaptée pour convaincre l'auditoire. Le jury a constaté, lors de cette session, que trop de candidats

avaient des difficultés à se détacher de leurs notes. On attend d'eux qu'ils s'expriment avec aisance et fassent preuve de qualités d'écoute afin d'entrer dans l'échange avec le jury dont les questions – bienveillantes – leur permettront de revenir sur d'éventuelles erreurs, de préciser un propos et de faire montre de connaissances culturelles. L'entretien n'a pas pour objectif de faire répéter des choses déjà dites au cours de l'exposé mais bien de les faire préciser ou approfondir selon le cas. Le jury est également attentif aux marques de communication non verbales : gestuelle, volume et placement de la voix, expressivité, regard, etc.

Les supports proposés aux épreuves du concours requièrent une culture générale des pays anglo-saxons ainsi qu'une connaissance de l'actualité concernant le monde anglophone. À cet égard, on ne saurait trop conseiller aux futurs candidats une lecture régulière de la presse internationale et la consultation des sites Internet des grands médias. Il n'est, par exemple, pas recevable qu'un futur enseignant d'anglais ne connaisse pas le système éducatif britannique.

c) Qualité de la langue

La qualité de la langue attendue des candidats correspond au niveau C1 du CECRL. Le jury a eu, cette année encore, à déplorer des prestations entachées d'une maîtrise insuffisante de la langue orale. La lecture à haute voix à laquelle les candidats sont soumis à l'entame de la première partie de l'épreuve constitue à cet égard un indicateur. Une lecture intelligente, posée, avec une intonation correcte et un rythme approprié augure favorablement des compétences dans ce domaine. Si le jury a éprouvé des difficultés à comprendre quelques candidats qui parlaient trop bas, il a, en revanche, apprécié les lectures de celles et ceux qui ont su se libérer de leur stress et les faire entrer dans le texte.

Rappelons également ici l'importance de la correction et de la richesse de la langue. Cette première partie de l'épreuve est la seule au cours de laquelle le jury est à même de juger des qualités linguistiques des candidats. Ces derniers doivent impérativement maîtriser le schéma phonologique, intonatif et accentuel de la langue anglaise afin de s'approcher au maximum de l'authenticité. Les erreurs mentionnées ci-après portent sur des points centraux et ont inévitablement conduit le jury à pénaliser les candidats :

- lecture faisant apparaître des défaillances phonologiques (méconnaissance des variantes de prononciation de la terminaison *-ed*, par exemple) ;
- intonation plate ou francisée ;
- déplacements d'accent ('**pro**-fes-sor, ca-'**tas**-tro-phic, '**ca**-na-ry);
- prononciation de voyelles brèves en lieu et place de voyelles longues ;
- diphtongaison à mauvais escient ;
- substitution au [th] anglais du son /s/ ou bien /d/ ;
- absence de réalisation du [h] initial ;
- réalisation du [h] muet (*hours*) ;
- prononciation mal maîtrisée de mots pourtant courants (*author, chronicles, climate, advertisement, through, analysis, students, pupils, ideas, children* etc.).*

Le jury a déploré chez certains candidats un lexique limité ainsi qu'un nombre important de calques, d'erreurs de syntaxe et de grammaire parmi lesquelles : « *girls are bad than boys* » « *I think it's a good doc if I would have time to read it* », « *there is two...* », « *took part of* (au lieu de *in*) », confusion d'emploi des articles *the* et \emptyset , oubli du *-s* à la 3^{ème} personne du singulier du présent simple.

Le lexique est parfois limité, répétitif, parsemé d'emprunts au français, de néologismes ou de faux-amis : *sufferance, explication, sportive, extract* (au lieu de *excerpt*), *actually* (employé pour *actuellement*)

Le jury tient donc à attirer l'attention des futurs candidats sur la nécessaire qualité de leur expression orale, qualité en rapport avec celle que l'institution est en droit d'exiger de professeurs d'anglais. On restera donc vigilant sur l'utilisation d'un registre de langue peu soutenu voire familier (fréquence de « *gonna* » au lieu de « *going to* »).

Enfin, la traduction immédiate d'un bref passage du texte a semblé constituer une difficulté pour certains candidats. En revanche, le jury a eu le plaisir de constater que l'exercice a permis à beaucoup de candidats de faire montre de leur savoir-faire dans ce domaine. Les traductions précises et complètes tenant compte des particularités de la langue source comme de la langue cible ont à cet égard été valorisées.

2.1.2. Seconde partie : Exploitation pédagogique de textes, de documents en langue étrangère

a) Déroulement

Faisant immédiatement suite à la partie dévolue à l'explication de texte, l'exploitation pédagogique de textes, de documents en langue étrangère se déroule en langue française. Seules les éventuelles propositions d'activités, d'exercices et les consignes données aux élèves sont formulées en anglais. Le jury n'intervient pas durant la présentation du candidat si ce n'est, à l'issue de l'exposé du candidat, pour éventuellement lui poser une à deux questions.

Fédérés autour d'une thématique commune, les dossiers proposés aux candidats sont chacun composés d'un document textuel et/ou iconographique ainsi que d'un document vidéo ou audio librement consultable sur poste informatique. Ces supports sont constitués de documents dits « authentiques », c'est-à-dire non didactisés à des fins d'enseignement. En sont donc exclus des documents issus de manuels scolaires ou de publications périodiques directement utilisables en classe. Les enregistrements vidéo n'excèdent pas deux minutes.

Dans un premier temps, les candidats sont invités à présenter en français une brève analyse de l'ensemble des documents. Dans un second temps, leur tâche consiste à proposer – sur la base de l'ensemble du dossier – une exploitation pédagogique destinée à une classe de la voie professionnelle.

Le jury tient à signaler que, cette année encore, la production de quelques candidats a laissé supposer une gestion quelque peu déséquilibrée du temps de préparation imparti. Certaines prestations se sont en effet caractérisées par un développement significatif afférent au contenu de la première partie de l'entretien ainsi qu'un recours flagrant à une stratégie d'improvisation voire d'évitement pour l'exposé du projet pédagogique prévu en seconde partie. Le caractère inabouti de l'entretien ne peut, alors, valider d'éventuelles capacités à construire une démarche pédagogique cohérente et réaliste.

b) Attentes du jury et commentaires

- **Structuration de l'exposé**

Possédant généralement une expérience d'enseignement, les candidats doivent pouvoir en démontrer les acquis du point de vue tant pédagogique que didactique. Outre une description rapide des documents proposés, une indication de leur source et de leur lien avec le programme de langue vivante de la voie professionnelle, cette présentation doit inclure une analyse mettant l'accent sur leurs entrées et leurs spécificités pragmatiques, linguistiques et culturelles. Les candidats n'omettront pas non plus d'anticiper les éventuelles difficultés auxquelles les élèves pourraient être confrontés. Cette prise de recul constitutive de la professionnalité enseignante fonde, aux yeux du jury, la capacité du candidat à opérer des choix pédagogiques.

C'est à l'issue de cette courte présentation – et en appui sur celle-ci – que le candidat propose une exploitation pédagogique de l'ensemble qui lui est soumis. Les candidats ont toutefois la possibilité d'écarter un des documents et/ou de proposer d'en ajouter un. De telles options se doivent d'être justifiées auprès du jury.

Ci-dessous quelques critères que certains candidats ont judicieusement pris en compte dans l'élaboration de leur projet :

- le choix d'un niveau de formation ou d'une classe ;
- le niveau du CECRL visé ;
- la définition d'objectifs opérationnels (culturels, linguistiques, pragmatiques voire méthodologiques) que l'enseignant assigne à l'étude des supports et qu'il se propose de faire atteindre aux élèves à l'issue du travail accompli ;
- le choix d'une activité langagière dominante ou de plusieurs d'entre-elles – choix à nouveau fondé sur la nature et les caractéristiques des documents ;
- les prérequis formulés en appui sur la connaissance qu'a le candidat des besoins rigoureusement choisis et non exhaustifs des élèves ;
- les aides éventuellement apportées aux élèves (ou à une partie d'entre eux/elles) et visant à placer la classe en position de réussite, ces aides pouvant prendre la forme d'un travail spécifique sur tel ou tel outil langagier nécessaire à la réalisation d'une tâche donnée ;
- le type et la nature des activités confiées aux élèves ou à des groupes constitués à cet effet ;
- le nombre de séances envisagé ;
- les modalités d'une évaluation des acquis, avec des critères clairement identifiés.

La proposition de mise en œuvre proprement dite, dont le degré de précision est laissé à l'initiative du candidat, découle alors logiquement de l'ensemble des choix effectués et exposés en amont. Il convient cependant de se garder de tout propos générique ne permettant pas au jury d'avoir une idée précise des activités successivement proposées aux élèves et de leur enchaînement ainsi que du rôle de l'enseignant lors des différentes étapes du travail. La mise en exergue de l'une des activités – et, donc, sa présentation détaillée comprenant les consignes données aux élèves ainsi que les modalités de recueil de leurs résultats – peut utilement « incarner » aux yeux du jury le degré de maîtrise par le candidat des compétences professionnelles afférentes.

Inversement, une description trop pointilliste du déroulement de la séquence risque d'avoir pour effet une dilution de ses lignes de force, le candidat s'abîmant dans des détails souvent anecdotiques qui peuvent le conduire à perdre le fil de sa présentation.

- **Commentaires**

Les candidats ne peuvent se contenter d'une description linéaire du dossier qui leur est soumis. Celles et ceux – heureusement minoritaires – ayant cédé à cette facilité n'ont guère su, par la suite, proposer un projet cohérent par manque d'analyse des supports. Un des écueils les plus souvent observés est celui de centrer l'élaboration d'une séquence pédagogique basée sur des « points de grammaire » sans vraiment de lien avec les besoins communicatifs des élèves. Il convient de ne pas oublier que la grammaire est un outil au service de la communication contribuant à la réalisation de la production finale choisie et non un objet d'étude en soi.

L'inclusion de documents vidéo au sein des dossiers soumis aux candidats a pour raison première de leur offrir la possibilité d'en exploiter le potentiel pédagogique au plan de l'exercice des compétences d'expression et de compréhension orales des élèves. Le jury a regretté que cet aspect n'ait été que rarement mis en œuvre. Le traitement de ce support a trop souvent consisté, par exemple, en une

proposition de visionnage du document suivi de questions de compréhension. L'exploitation de sa partie sonore, quant à elle, a rarement fait appel à de véritables tâches de compréhension de l'oral, le simple repérage d'items de lexique sous la forme d'exercices de type lacunaire ne peut constituer un objectif de développement de la compétence de compréhension orale. Le jury ne saurait que trop insister sur l'importance à accorder à la phonologie, bien souvent négligée dans les projets présentés.

Les meilleurs candidats ont su prendre en compte la spécificité du support vidéo dans sa double composante (image animée + dimension sonore) en les dissociant à des fins pédagogiques.

Au sein même de certaines propositions d'exploitation pédagogique, quelques axes de progrès méritent d'être soulignés :

- Distinguer les activités d'entraînement de celles qui relèvent de l'évaluation ;
- Eviter le contournement d'une difficulté en indiquant que tel ou tel aspect aura été traité lors de séquences précédentes ;
- Parfaire sa connaissance du CECRL et son volume complémentaire. Une évaluation doit permettre de positionner les élèves sur une échelle de niveaux de maîtrise des compétences.
- Ne pas occulter le rapprochement avec les modalités d'examen (CAP ou Bac Pro) dans le projet pédagogique. L'entretien a démontré parfois une méconnaissance de ce sujet.

Le jury tient à souligner qu'il a particulièrement apprécié les projets intégrant les TICE de manière judicieuse ainsi que les quelques candidats qui ont su de manière spontanée revenir sur un aspect de leur proposition que l'énoncé du déroulement de leur exploitation pédagogique leur a permis de questionner.

Enfin, posséder une bonne maîtrise des instructions et textes officiels régissant l'enseignement des langues vivantes dans la voie professionnelle constitue une exigence minimale. Il va également sans dire que certains termes faisant référence au quotidien de tout professeur doivent être maîtrisés : « séances » et « séquences » ont parfois été confondues.

2.1.3 Exemples de documents proposés à l'épreuve orale d'anglais

CAPLP INTERNE et CAER

Section Anglais Lettres

Session 2022

Épreuve orale d'admission d'anglais

EXPLICATION DE TEXTE EN LANGUE ETRANGERE

Le sujet comporte un document.

Source : Michael MORPURGO,
Delivered at the inaugural Book Trust Annual Lecture
September 21st, 2016
Guildhall, London

TRAVAIL À FAIRE PAR LE CANDIDAT

Vous effectuerez, en anglais, une explication du texte proposé.

Ce temps de présentation sera suivi d'un entretien en anglais avec le jury.

The concern I have about giving this talk – supportive as I am hugely of the aims of this Book Trust’s ‘Time to Read’ campaign – is that I know, and you know, that I am talking to the essentially like-minded. [...]

In this country in the 1930’s little orange paperback books appeared on our bookstalls, with a jovial little penguin dancing on the front covers. They were cheap, 6 pence a copy. Now books became rampant. So, thank you Mr Penguin. These were books for everyone, all sorts of books too, crime, mystery, poetry, great classics from all over the world, books you could slip into your pocket, take anywhere, read anywhere. Books were not exclusive any more. Books were on a roll. There was the BBC now broadcasting into millions of homes – so thank you Mr Reith – books being read out, stories new and old, dramatised, there was poetry too and even some programmes for children. Out of the horrors of war, and the burning pyres of books, came a peace built on hope, and on a determination to extend rights and power to everyone, through education, through knowledge and ideas. There were ever more libraries, and bookshops, and the 1944 Education Act ensured a better education for our young. More and more publishers were bringing out children’s books, all sorts and kinds, fiction and non-fiction, and more and more people were reading them writing them and illustrating them and telling them and selling them. For children, for all of us, it really was going to be the best of all possible worlds. Now we were all of us, irrespective of income, geography or background, going to be able to enjoy the benefits of reading and enjoying books, and through books to aspire, to follow a pathway to fulfilment. I was reading these books – not often enough I was told – and comics too – and listening to children’s radio, from about 1948. [...]

I had loved stories before I went to that school, because my mother read to us, only her favourite stories and poems, read them with a passion. We loved them with a passion. They were fun, they were exciting, I longed for our storytime with her, loved books, loved stories. School killed all that, took the wonder of stories, the music and playfulness of language, and turned it all into a ‘subject’, to be used for comprehension tests, handwriting tests, grammar tests, parsing, spelling tests and punctuation tests. In these tests at least as many of us failed as succeeded. That’s the point of tests to separate those who pass from those who fail. Testing is supposed to encourage both. It doesn’t. When you fail it brings only a sense of worthlessness and hopelessness. It brings fear and shame and anxiety. It separates from those who have passed, rocks confidence, ruins self esteem. You disappoint yourself, disappoint others. You give up. I gave up. To give up on books is to give up on education, and if you give up on education, then you can so easily give up on hope, give up on your future. This way you can so easily turn children away from books and reading, and that can be a life sentence, a life without books. So many avenues are barred, so many possibilities never imagined, so many discoveries never made, so much understanding of yourself, of others stunted for ever. [...]

I was later to become a teacher, and in a sense I have never in my adult life not been a teacher. Yet despite my best efforts as a teacher, and the best efforts before me of King Alfred, William Caxton, William Shakespeare, libraries, paperback books, publishers, great writers and illustrators and thousands upon thousands of talented teachers, and devoted parents, there still exists almost an apartheid system of a kind in this country, between haves and have-not children, between those who read, who through books, through developing an enjoyment of literature, can have the opportunity to access the considerable cultural and material benefits of our society; and those who were made to feel very early on that the world of words, of books, of stories, of ideas, was not for them, that they were not clever enough to join that world, that it was not the world they belonged to, that it was shut off from them for ever. In the country of Shakespeare, of Wordsworth, of Hughes, and Dahl and Pullman and Rowling, the great divide was still there, is still there, maybe not wider still and wider, but shamefully still there.

I may, I hope, have helped some of the children I taught on their way, I may have through my writing encouraged some children to become readers for life. But not enough, not enough. There are far too many children I failed, as a teacher, as a writer and campaigner too. Our prisons are full

of them, full of those we have failed. Many remain lonely and marginalised all their lives. The right book, the right author, the right parent, the right teacher, the right librarian, at the right time, might have saved some of them at least, made the difference, shone a light into a dark life, turned that life around. [...]

Where have we gone wrong ?

Well, it's obvious. It's the story, stupid ! We know what works and it really is simple. Mum and Dad telling stories, reading stories they love too; teachers given the time and space within school time to do the same; a good library in every school, and in the community; writers and storytellers and illustrators, visiting schools, telling their tales, drawing their pictures, singing their songs, theatres reaching out to family audiences and coming into schools with their productions, as many do, shows being put on a prices families can afford. [...]

Épreuve orale d'admission d'anglais

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

Le sujet comporte trois documents.

Document 1 : document iconographique

Source : <https://www.newamerica.org/work-workers-technology/reports/automation-nation/>

Document 2 : support textuel

Source : <https://www.accenture.com/ch-en/insights/technology/future-of-work>

Document 3 : document vidéo accessible sur votre poste informatique

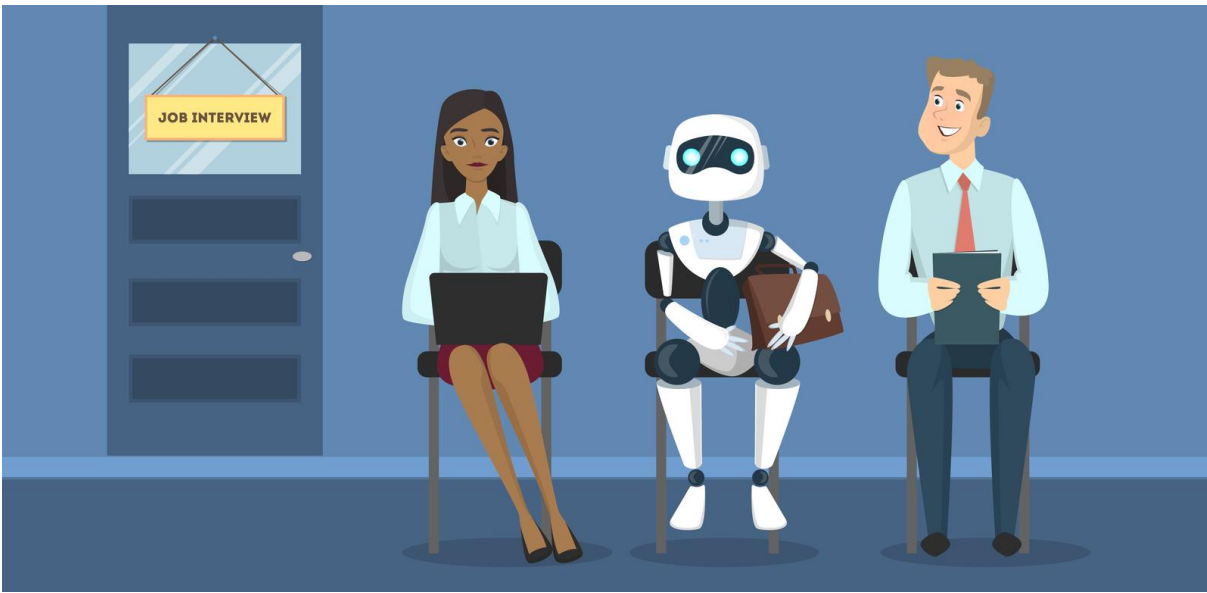
Source : <https://www.youtube.com/watch?v=fIWol1NH2Uc>

TRAVAIL À FAIRE PAR LE CANDIDAT

Dans un premier temps, vous présenterez, en français, une brève étude de l'ensemble des documents.

Dans un second temps, vous proposerez – sur la base de ces documents – un projet pédagogique destiné à une classe de lycée professionnel.

Document 1.



« Automation nation » *May 8th, 2019*

Document 2.

Empower the human+ worker FEBRUARY 7, 2019

The digital transformation is underway in all aspects of business, and the workforce is no exception. Technology in the workplace affects workers on every level. Today's employees can leverage the latest technologies to reinvent existing roles and find new, innovative ways to adapt and thrive in the post-digital era.

Innovative technologies are making workers human+: each person brings a constantly growing set of technological capabilities to the job alongside their own individual knowledge, experience and skillset.

Adapting to human+ needs

As companies continue to innovate and integrate technology in the workplace, they create more jobs and roles that are immersed in technology. Every job today is becoming a human+ role. Every new role created in the future will be human+ from the start.

This growing collaboration between humans and technology creates new opportunities, but also presents new challenges. Today's enterprises are still optimized for the workforce of the past, leaving a disconnect that stretches across the organization.

Companies have inadvertently created a new digital divide between themselves and their human+ workforces. To lead, businesses must close the gap, adapting the technology strategies that successfully created this next-generation workforce to meet their new needs.

Enabling fluid movement of people—and knowledge

Companies' talent-finding strategies are out of sync with human+ capabilities. Human+ workers move rapidly between roles and organizations, outpacing the speed of traditional talent-finding. What's more, investments in learning and reskilling are falling short of where they need to be to address increasing employee velocity.

To thrive, leaders must rethink the way they hire and train, adopting approaches that are better suited to the adaptability of the human+ workforce. That includes seeking out the untapped talent within their existing workforces, and better matching current employees with new roles and opportunities.

Human+ workers are willing and able to learn, and they adopt new tools quickly. To open the floor for new opportunities and foster a culture of continuous learning, leaders are investing in learning platforms and strategies that better prepare workers—and the company—for tomorrow. They're also recognizing that increasing employee velocity means increasingly distributed knowledge, and adapting technology strategies to bring knowledge management into the human+ era.

2.2 L'épreuve orale de lettres

D'une durée totale d'une heure, l'épreuve consiste en l'explication d'un texte d'un auteur de langue française issu des œuvres au programme, l'exploitation pédagogique de ce texte et le traitement d'une question de grammaire.

La répartition du temps entre l'explication du texte, l'exploitation pédagogique et la question de grammaire n'est pas déterminée mais les candidats doivent veiller à garder du temps pour l'entretien (d'une durée d'une demi-heure maximum).

Les candidats disposent de deux heures de préparation.

2.2.1. L'explication de texte

a) Les attentes

La préparation de l'explication

Pour identifier l'enjeu et la visée du texte, pour en mener à bien l'analyse, le candidat doit le resituer dans son contexte. Il doit se demander où se situe le passage, quelle est sa place dans l'économie générale de l'œuvre, comment cette œuvre s'inscrit dans une époque, dans un courant littéraire. Il est tout aussi indispensable d'inscrire le texte dans un genre et/ou un type de discours afin d'adopter la grille de lecture qui convient. Il est attendu du candidat qu'il s'appuie sur des notions littéraires et linguistiques pour conduire l'analyse et construire l'interprétation.

Si l'explication de texte permet au jury de vérifier la culture littéraire du candidat, sa capacité à lire un texte, à en construire le sens, elle lui permet également de vérifier son aptitude à en rendre compte de façon structurée en dégagant des axes d'interprétation. Il est donc nécessaire de consacrer du temps à l'élaboration du plan de l'exposé. L'explication de texte doit s'organiser autour d'une structure canonique – introduction, développement, conclusion –, ces trois parties se subdivisant elles-mêmes en sous-parties dont chacune a une fonction. Cette organisation n'est pas arbitraire mais correspond à un mouvement de la réflexion qui permet de passer de la compréhension à l'interprétation du texte. Le candidat est libre d'adopter la démarche de lecture qui lui paraît la plus adaptée au texte à étudier : le commentaire composé ou l'analyse linéaire. Si le candidat opte pour le commentaire composé, il doit dégager deux ou trois axes d'interprétation autour desquels il pourra structurer sa prestation.

Si le candidat opte pour une analyse linéaire, cela ne signifie pas que le texte doive être expliqué « mot à mot » ou « phrase par phrase » mais que l'explication devra suivre linéairement les différents mouvements du texte. Ce type de démarche ne dispense pas de dégager des axes d'interprétation : ces derniers s'organisent dès lors différemment, au fil du texte et de ses mouvements.

b) L'exposé

La lecture expressive et l'introduction de l'explication

Avant de se livrer à l'explication du texte, le candidat doit le lire. Cette lecture expressive permet au jury de vérifier, au travers des pauses et de l'intonation, que le candidat a saisi le sens du texte. Elle peut être effectuée avant ou après l'introduction générale de l'explication mais elle est indispensable. La lecture de la poésie versifiée suppose la prise en compte du rythme des vers, une attention aux éventuelles diérèses.

L'introduction ne doit en aucun cas alourdir la prestation par un étalage de connaissances plaquées : elle doit servir l'explication. Le texte est à caractériser en utilisant la terminologie qui convient (genre, discours, registre, etc.) et en le contextualisant (situation dans l'œuvre, appartenance à un courant littéraire, etc.). Ce qui est dit sur l'auteur n'a d'intérêt que si on peut le mettre en correspondance avec le texte. Le candidat doit également présenter la démarche de lecture adoptée (commentaire composé ou analyse linéaire), la problématique et le plan de son explication. Si le candidat opte pour un commentaire « composé » du texte, il doit présenter dans son introduction les deux ou trois axes d'interprétation qui guideront sa prestation.

Le développement et la conclusion de l'explication

L'explication de texte, composée ou linéaire, doit mettre en évidence ce qui attache l'extrait à un genre, à un type de « discours », à un courant. Elle doit aussi – et surtout – montrer la singularité du texte étudié, ce qui le distingue précisément des autres textes de même genre ou de même type. Le candidat ne doit pas étudier le texte sans recul, mais il ne doit pas non plus se contenter de généralités. Dans le développement de l'explication, les deux écueils à éviter sont donc la paraphrase de l'extrait ou un discours général qui ne prend pas suffisamment en compte le texte. C'est entre ces deux extrêmes que se situe l'explication de texte : elle s'appuie sur l'observation précise du texte et des choix d'écriture qui le caractérisent (type d'énonciation, vocabulaire, syntaxe, usages du discours rapporté, traits stylistiques remarquables, implicites etc.), elle en produit une analyse et débouche sur une interprétation.

Afin que le jury puisse suivre aisément l'exposé, le candidat doit signifier les différentes transitions (« Je vais maintenant aborder la seconde partie... », « En conclusion... », etc...), renvoyer à des lignes ou des vers précis. Dans le développement, il peut être utile que les phases de transition soient bien articulées à la problématique, que la démarche d'analyse retenue soit linéaire ou synthétique.

Enfin, une conclusion doit reprendre les éléments essentiels de l'analyse et de l'interprétation. Une mise en relation avec un autre texte du même auteur, du même mouvement littéraire, etc. ou la mise en évidence d'un questionnement littéraire porté par le texte sont possibles.

La question de grammaire

Cette question est liée aux entrées de maîtrise de la langue des programmes de français de lycée professionnel. Elle peut donc porter sur de la grammaire de phrase, sur l'étude de phénomènes textuels ou discursifs ainsi que sur le lexique.

Le candidat identifie la ou les formes concernées, commente leur emploi en se fondant sur des connaissances grammaticales et met son analyse en lien avec le sens du passage étudié. Elle peut être traitée au cours de l'explication du texte, à condition que le candidat le signale explicitement.

c) Commentaires concernant la session 2022

L'épreuve orale d'admission de français a le même coefficient que celle d'anglais (coefficient 3), ce qui lui confère une importance égale pour la réussite au concours. Les futurs professeurs de lycée professionnel Anglais-Lettres se destinent à être des enseignants bivalents. Il est donc nécessaire qu'ils/elles maîtrisent l'une et l'autre langue – le français et l'anglais – mais également les programmes d'enseignement des deux disciplines ainsi que les démarches didactiques propres à chacune d'elles. La maîtrise experte d'une discipline ne peut donc compenser la méconnaissance totale de l'autre. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) formant épreuve écrite d'admissibilité étant réalisé dans la discipline au choix du candidat, cette épreuve orale est souvent la seule qui permette de repérer les acquis dans la discipline Lettres.

Lors de cette session, certaines explications ont été de grande qualité. Les candidats qui les ont produites ont su contextualiser le passage qu'ils/elles avaient à étudier en se référant à leurs connaissances culturelles et en utilisant à bon escient les usuels mis à leur disposition en salle de préparation. Ils/Elles se sont placés en position de lecteur du texte et ont fait confiance à leurs impressions de lecture, qu'ils ont su justifier avec pertinence en s'appuyant précisément sur les faits d'écriture du texte. Ils/Elles ont su mobiliser les outils linguistiques et littéraires nécessaires à la construction du sens du texte. Les exposés les meilleurs ont rendu compte de façon claire et structurée des enjeux et des visées du passage étudié.

Le jury a néanmoins constaté qu'un nombre encore trop important de candidats ne s'étaient pas suffisamment préparés à l'épreuve orale de Lettres. Les explications de texte jugées insatisfaisantes l'ont été pour une ou plusieurs des raisons qui vont être détaillées ci-dessous.

- **Culture littéraire lacunaire.** Certains candidats ne connaissent pas les genres littéraires et manquent de connaissances sur les principaux mouvements littéraires et leur ancrage historique. Cette absence de culture littéraire se traduit par une incapacité à comprendre les enjeux du texte à l'expliquer. On peut attendre d'un candidat qu'il sache entre autres définir le naturalisme, l'existentialisme (à propos de Sartre par exemple) ou encore le lyrisme. On peut également attendre des candidats qu'ils connaissent les mythes

fondateurs attendus dans le référentiel de terminale (Narcisse, Œdipe, Orphée...), connaissance qui a trop souvent fait défaut.

- **Paraphrase.** De nombreux/nombreuses candidats se sont livrés à une lecture superficielle du texte. Ils/Elles n'ont pas situé le passage dans l'œuvre, ont peiné à mobiliser les outils littéraires et linguistiques indispensables à la construction du sens. Ils/Elles se sont contentés de paraphraser le texte et d'en reformuler le sens explicite.

- « **Évitement** » du texte. Certains candidats ont plaqué une grille d'analyse toute faite. Leur explication est dès lors passée à côté des enjeux du passage ne leur permettant même pas, parfois, d'en dégager le sens explicite.

- **Déconnexion des connaissances littéraires et de la construction du sens.** Parfois, les candidats ont fait référence à un mouvement littéraire dans leur introduction mais n'ont pas su le définir et n'en ont pas tenu compte dans leur explication du texte. Dans certains cas, les références étaient erronées ou inappropriées, ce qui a desservi l'explication et a pu conduire à des contresens.

- **Faiblesse du plan.** Certains candidats procèdent à des lectures par associations d'idées, au hasard des relevés réalisés, sans respecter la démarche et le plan annoncés, ce qui nuit au cheminement de la réflexion. Il arrive que les axes de lecture proposés dans l'introduction ne soient pas repris dans le développement. Les différents jurys rappellent qu'une problématique ferme doit guider la proposition de lecture des candidats tout au long de l'exposé.

- **Méconnaissance ou mauvais usage des outils d'analyse littéraire** : les procédés stylistiques ne sont pas toujours bien identifiés par les candidats, ni toujours maîtrisés au moment de l'entretien (métaphore, anaphore, accumulation, distinction entre auteur et narrateur...). Le jury rappelle que la notion de champ lexical ne saurait être le seul outil d'analyse littéraire connu, ni le seul élément lexical pouvant être analysé pour nourrir l'explication du texte. Dans le même ordre d'idées, le candidat ne peut se contenter d'énumérer des champs lexicaux ou des listes de figures de style : il convient d'en analyser le sens dans le fonctionnement du texte, et l'effet produit.

- **Connaissance insuffisante des œuvres du programme** : manifestement, certains candidats avaient fait l'impasse sur la lecture des œuvres du programme de français. Les jurys ont relevé certaines erreurs inacceptables : *Huis clos* a ainsi été classé dans le registre comique, ou encore, dans le genre romanesque. Plus généralement, une connaissance insuffisante des œuvres peut conduire à des contresens dans l'interprétation de l'extrait proposé. En outre, il est attendu que l'extrait à expliquer soit mis en perspective avec l'ensemble de l'œuvre, en introduction et/ou en conclusion. Ainsi, le jury a apprécié les interprétations personnelles et justifiées s'appuyant sur une connaissance d'ensemble de l'œuvre (par exemple : en quoi cet extrait de *Nana* préfigure-t-il la chute prochaine du personnage ?)

- **Connaissances grammaticales insuffisantes** : L'ensemble des jurys relève des lacunes et des confusions dans l'énoncé des catégories demandées : confusion entre le lexique et la grammaire ou introduction de procédés d'écriture – métaphores - tenus pour une réponse valable de grammaire ; pour une candidate une « marque » significative de subordonnée se retrouve dans un « mais » placé en début de phrase considéré par elle comme une « conjonction de subordonnée » ; certains candidats ne maîtrisent pas la base de la conjugaison (« c'est du passé » sans préciser plus). Outre ces erreurs, la plupart des candidats omet de relever des occurrences (malgré la reprise du jury dans l'entretien), ce qui a un impact sur la note finale. Le jury rappelle que le relevé des occurrences grammaticales doit être exhaustif.

- **Des connaissances relevant de la culture générale** peuvent être sollicitées : à titre d'exemple, il peut être demandé à un candidat ce qu'était l'Inquisition.

d) Conseils aux futurs candidats

Le jury conseille aux futurs candidats de se préparer à cette épreuve en élargissant leur culture littéraire, c'est-à-dire avant tout en lisant des œuvres littéraires. Il est également possible de se référer à des manuels de littérature destinés aux classes de lycée général, technologique et professionnel, ouvrages qui offrent des mises au point sur les mouvements littéraires et les problématiques génériques. Il convient également de revoir les notions grammaticales fondamentales. Des ouvrages tels que *La grammaire du collège* chez Magnard ou *Quelle grammaire enseigner ?* chez Hatier peuvent constituer de précieux auxiliaires pour consolider la connaissance de ces notions.

On attend d'un candidat qu'il soit capable d'identifier et d'analyser des subordonnées ou des expansions du nom. La confusion entre pronom et déterminant est inacceptable. Les principales classes et fonctions grammaticales doivent être connues.

2.2.2. L'exploitation pédagogique

a) Les attentes

À la différence de l'explication de texte, il n'existe pas de canevas pour cette présentation. Les candidats peuvent donc présenter une activité, une séance ou une séquence, un projet, selon le plan qui leur semble le plus adapté. L'exploitation pédagogique doit être explicitement référencée aux programmes de français d'un des cycles du lycée professionnel (CAP ou Baccalauréat professionnel) ou de la classe de troisième pour les classes de troisième préparatoire à la voie professionnelle. Pour les trois années du cycle du Baccalauréat professionnel, il reviendra au candidat de préciser si son projet pédagogique s'adresse à une seconde, une première ou une terminale professionnelle puisque le contenu du programme diffère selon la classe visée.

Le jury évalue la capacité du candidat à construire, à partir d'un texte, un projet pédagogique adapté aux programmes et au contexte du lycée professionnel. Il évalue la pertinence des objectifs d'apprentissage, l'intérêt des démarches et des activités proposées au regard des objectifs visés. Le projet pédagogique présenté par le candidat doit s'articuler avec l'explication du texte, c'est-à-dire proposer une ou des activités de lecture, d'écriture, d'oral ou de langue qu'il pourrait mener avec la classe retenue à partir de l'extrait proposé. Sans pour autant détailler l'ensemble d'une séquence, le candidat se doit d'inscrire les activités dans une progression et un cheminement afin de leur donner du sens.

b) Commentaires concernant la session 2022

Les candidats ont, dans leur majorité, su associer le texte à un objet d'étude des classes de baccalauréat professionnel. Il est en revanche dommage que le cycle de CAP soit notablement délaissé, et ce quand bien même les textes peuvent se prêter à une exploitation dans ces classes.

Certains candidats ont su proposer des projets pédagogiques permettant de répondre au questionnement lié aux objets d'étude et de construire les connaissances et les capacités des programmes. Ils ont su s'appuyer sur leur explication de texte, non pour la répéter mais pour proposer une stratégie d'accompagnement de la lecture des élèves, en aidant ces derniers à formuler des hypothèses de lecture, à s'appuyer sur les procédés d'écriture pour analyser et interpréter, à mettre en relation le texte et les problématiques de l'objet d'étude. Ils ont su inclure la lecture du texte dans un projet plus vaste en proposant un parcours de lecture dans l'œuvre ou en insérant le texte dans un corpus. Ils ont également su proposer de manière adaptée et pertinente des activités d'étude de la langue, d'écriture et d'oral.

Afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation, on trouvera ci-après les raisons pour lesquelles certaines des exploitations pédagogiques ont été considérées comme insatisfaisantes :

- **Méconnaissance des programmes de lycée professionnel.** De nombreux candidats ont mis en relation le texte et un objet d'étude mais n'ont pas pris en compte dans leur projet pédagogique les capacités, connaissances et attitudes que ces objets d'études visaient à faire acquérir ;

- **Insuffisance de la prise en compte du texte.** Certains candidats n'ont pas inséré le texte dans leur proposition de projet pédagogique ou en ont à peine esquissé l'exploitation (par exemple, modalités de lecture par les élèves non développées). Parfois, les candidats ont fait référence à la lecture analytique sans être capables d'expliquer en quoi elle consiste ou comment elle doit être accompagnée par le professeur ;

- **Manque de culture littéraire,** ce qui empêche certains candidats de proposer un corpus en lien avec le texte donné en explication de texte ;

- **Manque de cohérence.** Certains candidats ont proposé d'ajouter d'autres textes à leur exploitation pédagogique mais sans justifier le lien qui les unissait au passage objet de l'explication. Les associations avec d'autres textes ont été parfois hasardeuses. De même, les activités proposées ont trop souvent consisté en une succession de tâches dépourvue d'objectifs d'apprentissage, d'enjeu et de progression. Une

simple énumération de séances qui ne sont pas articulées entre elles ne saurait fonder une séquence, les candidats doivent particulièrement s'attacher aux interactions entre lecture et écriture ;

- **Confusion entre les démarches préconisées en anglais et les démarches attendues en français.** Certains candidats ont proposé un scénario pédagogique calqué sur la démarche adoptée en anglais sans prise en compte des spécificités de la didactique du français. Il faudrait notamment éviter d'indiquer que le niveau B1 est visé dans le cadre d'une proposition de séquence de français pour une classe de seconde professionnelle ou encore ne pas s'attacher aux compétences phonologiques en français ;

- **Oubli des modalités d'évaluation.** Les liens entre ce qui est enseigné et ce qui est évalué ainsi que les sujets des évaluations doivent faire l'objet d'une réflexion.

Certains candidats ne gardent pas suffisamment de temps pour l'entretien ou adoptent une attitude de repli. Le jury le déplore car l'entretien est un moment important de l'épreuve qui lui permet de revenir sur l'exposé du candidat, sur l'explication et l'exploitation du texte et sur la question de grammaire, en sollicitant l'approfondissement de certains points jugés fautifs, incomplets, ou, à l'inverse, intéressants. Il permet également d'évaluer la capacité du candidat à échanger, à porter un regard réflexif sur son travail, à faire preuve d'esprit critique, tous aspects constituant des compétences attendues d'un professeur.

Les meilleurs candidats ont été capables de corriger une erreur, d'approfondir leur explication de texte, de montrer qu'ils connaissaient le lycée professionnel et son public. Ils ont fait preuve des qualités inhérentes à tout échange oral fructueux. Le jury en a tenu compte dans la notation.

c) Conseils aux futurs candidats

Pour se préparer à l'exploitation pédagogique du texte, il est vivement conseillé aux futurs candidats de lire les fiches ressources sur le programme de français disponibles sur le site Éduscol¹ et de confronter les différentes propositions qu'en font les manuels de français de la voie professionnelle. Ils pourront ainsi y puiser des exemples d'exploitation de textes en lien avec les problématiques des différents objets d'étude, appréhender la manière dont un texte donné peut s'inscrire dans un groupement de textes autour d'une problématique ou d'un parcours de lecture dans une œuvre, comprendre comment la lecture d'un texte peut donner lieu à des activités d'écriture ou de langue. Les propositions de séquence disponibles sur les sites académiques peuvent également être utiles pour comprendre les attendus de cette partie de l'épreuve. Les candidats peuvent consulter des sujets d'examen afin de mieux cerner les objectifs des programmes. Plus généralement, il est conseillé aux candidats n'ayant jamais enseigné le français d'assister aux cours de leurs collègues de lettres afin de se former à la didactique propre à cette discipline.

Enfin, on insistera sur la nécessité de consacrer, durant la préparation de l'épreuve, un laps de temps suffisant à cette partie afin d'éviter de la traiter dans l'urgence.

On insistera également sur la nécessité de consacrer, durant la préparation de l'épreuve, un laps de temps suffisant à cette partie afin d'éviter de la traiter dans l'urgence. La majorité des candidats essaie de proposer une séquence entière ; il serait parfois préférable de ne présenter qu'une ou deux séance(s) contextualisée(s) dans une séquence, ce qui permettrait de prendre le temps de réfléchir à des activités précises et de justifier une démarche à partir du texte.

¹ Voir <http://eduscol.education.fr/cid50211/ressources-pour-la-voie-professionnelle.html>

2.2.3. Exemples de questions de grammaire

Identifiez la fonction des pronoms personnels et justifiez leur emploi.

Identifiez les fonctions grammaticales des adjectifs qualificatifs.

Identifiez les différentes formes grammaticales des expansions nominales dans le passage.

Identifiez les différentes formes du discours rapporté dans le passage.

Identifiez les temps verbaux et leurs valeurs dans le passage suivant.

Distinguez les différentes formes verbales et expliquez leur emploi dans le passage.

Identifiez la nature et la fonction des propositions qui composent la strophe 2.

Analysez la construction de la phrase complexe dans les deux strophes.

Identifiez les différents types de phrases employés dans le poème.

Identifiez la nature et la valeur des termes invariables dans le passage.

Identifiez les différentes formes de conjonctions dans le passage.

Identifiez les formes grammaticales des substituts dans le passage.

Donnez la valeur des connecteurs qui structurent le poème.

Donnez l'identité et la fonction des principaux groupes qui composent le début de la phrase.

Dans l'expression "*Qu'on rêve*" à la fin du premier paragraphe étudié, donnez le temps et le mode du verbe puis précisez la valeur du "*on*".

Étudiez la fonction sujet du vers 15 au vers 27.

Relevez les temps composés et commentez leur emploi.

Relevez les marques de personne dans le passage et commentez leur emploi.

Identifiez les différentes catégories de pronoms et justifiez leur emploi dans le passage.

2.2.4 Evolutions à compter de la session 2023

Les passages proposés à l'étude des candidats seront extraits de six œuvres dont la liste est disponible sur <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid100820/les-programmes-des-concours-enseignants-second-degre-session-2023.html>. Les candidats doivent avoir lu ces textes pour l'épreuve orale de lettres. Pour l'exploitation pédagogique des textes, les candidats devront s'appuyer sur les nouveaux programmes en vigueur depuis 2019 pour l'ensemble des classes de CAP et de Bac Pro.